



Présentation du Service "Paie à façon" du cdg01



Centre de gestion de la FPT de l'Ain

145 chemin de Bellevue - 01960 Pironnas - www.cdg01.fr

Présentation du logiciel e.sedit RH du CDG01

(logiciel de Berger Levrault)



Fonctionnement du service

1^{ère} phase : Reprise des données

- ✓ Reprise des données :
 - De la collectivité,
 - De la situation de l'agent
 - De la carrière de l'agent
 - Des absences maladies
 - Des paramétrages spécifiques (ex : taux AT)

- ✓ Les reprises de données seront effectuées soit par :
 - Un AUDIT, formulaire rempli par la collectivité accompagné des fiches de paie,
 - Reprise et migration par Berger Levrault (1/2 journée de paramétrage à prévoir)
Uniquement pour les collectivités ayant + 100 agents



Fonctionnement du service

2^{ème} phase : Paies mensuelles

- Récupération des variables de paie concernant les agents : tableau Excel rempli par la collectivité ou dépôt des éléments sur la plateforme d'échange (au plus tard le 5 de chaque mois),
- Vérification administrative des éléments fournis et leur cohérence relative : si arrêtés et/ou contrats,
- Saisie des variables de paie par le CDG01,
- Calcul du bulletin de paie de l'agent et vérification par le CDG01,
- Calcul des charges sociales,
- Editions dématérialisées des bulletins, des états des charges, du livre de paie, du bordereau URSSAF, des états spécifiques demandés,
- Transfert des fichiers dématérialisés pour l'intégration dans le logiciel comptabilité :
 - *Fichier comptable : Fillien ou Wman*
 - *Paies dématérialisées : .xhl*
 - *Mandat collectif SEPA : .Fic à déposer sur le portail de la DGFIP*
- Etablissement de la déclaration mensuelle des données sociales et évènementielles (FCTU-maladies) et dépôts sur Interstis.



Fonctionnement du service

Possibilité d'interface entre logiciels

Le déploiement d'interfaces entre SEDIT RH et les solutions de comptabilités des collectivités ne sera réalisable que sous certaines conditions :

1/ Pour la reprise des données :

Pour toutes les collectivités : saisie manuellement des agents par les gestionnaires paie du CDG

Il est possible, pour les collectivités de + de 100 agents qui travaille sur un logiciel Paie de Berger-Levrault, d'effectuer une reprise informatique des données agents par le CDG.



Fonctionnement du service

Possibilité d'interface entre logiciels

2 / Pour le mandatement en comptabilité :

Logiciel comptable utilisé par la collectivité	Compatibilité du logiciel avec E-SEDIT RH
E-Magnus Gestion financière	Compatible
E-Compta 2009	Compatible
CERIG	Compatible avec interface
JVS	Compatible
COSOLUS	Compatible avec interface
CYRIL	Compatible avec interface



Fonctionnement du service

Transmission des données via un accès sécurisé

- Les éléments de variables sont transmis par la collectivité sur la plateforme d'échange sécurisé Interstis
- Le service du CDG01 renvoie les états de paie selon la même procédure

Plateforme d'accès sécurisé



Interstis



Fonctionnement du service

Réalisation des paies : Le salaire

- Agents statutaires à temps complet, temps non complet, à temps partiel ou en détachement.
- Agents contractuels (public et droit privé).
- Indemnités des élus.
- Gestion des absences (maladie à plein ou demi traitement avec gestion, le cas échéant des indemnités journalières)
- Les avancements ou reclassements avec effet rétroactif et calcul des rappels de traitement.
- Les allocations de retour vers l'emploi



Fonctionnement du service

Prestations complémentaires liées à la paie

- Rédaction de tout acte administratif relatif à l'évolution de la carrière des agents suivis : arrêtés, contrats d'embauche de nouveaux agents (en lien avec le service Carrière du CDG01) ;
- Rédaction d'arrêté ou de contrat d'embauche de nouveaux agents ;
- Suivi et gestion des changements de positions administratives des agents (disponibilité, congé parental, détachement) ;
- Simulation de paie à la demande pour tout projet de recrutement (emploi permanent, besoin temporaire, etc.) ou réévaluation de salaires ;
- Déclaration annuelle au Fonds de compensation SFT et ATIACL.



Procédure et préparation à l'adhésion

- Rencontre avec les élus ou le (la) DGS pour présenter le dispositif.
- Délibération de l'assemblée délibérante, le cas échéant.
- Signature d'une convention d'adhésion avec le CDG01.
(durée d'un an renouvelable par tacite reconduction)
- Rencontre avec le référent RH pour mettre en place le service.
- Echanges mensuels des données variables de paie.
- Elaboration de la 1^{ère} paie par le CDG01 et aide à l'intégration sur le logiciel comptabilité.



Procédure et préparation à l'adhésion

Coût de l'adhésion au service paie

15 € au moment de la création du dossier (une seule fois par agent ou/et élu)
[pas de facturation pour les contrats d'une durée inférieure ou égale à un mois]

10 € par bulletin de paie par mois (tout inclus)

Engagement du CDG01 au maintien des tarifs sur la période du mandat en cours



Conclusion

Avantages et plus value du service

- Délai garanti pour l'établissement de vos paies,
- Sécurisation, fiabilisation des données, technicité statutaire, suivi réglementaire
- Service de proximité avec un interlocuteur dédié à votre collectivité,
 - ✓ Le service « Conseil aux collectivités sur la rémunération » reste le même,
 - ✓ Le service « Carrières » reste le même
- Suivi personnalisé des collectivités adhérentes.
- Adhésion en cours d'année possible

